

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL
DE LA SEANCE DU CONSEIL GENERAL
DU 27 MAI 2014

Mme Madeleine Genoud-Page, Directrice de la Culture, présente le rapport en ces termes:

"En séance du 24 juin 2013, le Conseil général transmettait au Conseil communal le postulat n° 89 de Mmes A. Burgener Woeffray, L.-M. Graden, M. Jordan, de M. M. Kuhn et de Mmes M. H. Molliet et E. Reber Jung, ainsi que de 26 cosignataires, lui demandant un rapport sur les centres d'animation socioculturelle (CAS) de Fribourg.

Le présent postulat requiert des informations détaillées concernant le fonctionnement des centres d'animation socioculturelle de la Ville (CAS), le contenu du contrat de prestations conclu avec REPER, la mission actuelle des CAS, leurs activités, leurs prestations et l'accessibilité pour les utilisateurs. Enfin ils aimeraient connaître la vision d'avenir de la gestion des CAS.

Réponse du Conseil communal

La collaboration de la Ville avec l'Association REPER pour la professionnalisation des Centres d'Animation Socioculturelle (CAS) – anciennement Centres de loisirs – débutée il y a quatre ans, a fait ses preuves tant pour l'accompagnement des jeunes que pour le développement des liens sociaux dans la population des quartiers, contribuant à la qualité de vie des habitants.

Les centres inscrivent leurs actions en cohérence avec la vision humaniste de REPER et développent leurs activités dans le cadre d'une mission globale de promotion de la santé et de prévention. Les centres d'animation socioculturelle fournissent une prestation généraliste qui se base sur un travail de proximité qui prend en compte les besoins de la population.

Les objectifs généraux, sortis du contrat de convention, se déclinent en six axes de travail qui qualifient les prestations de l'animation socioculturelle en ville de Fribourg. Ces axes s'inscrivent dans un contexte plus large d'action sociale et sont: la prévention (dépistage précoce), la culture, l'éducation non-formelle, la participation, le développement durable et l'intégration.

Objectifs opérationnels

1. *Les centres utilisent les outils de l'animation socioculturelle (développement d'activités créatrices, culturelles, sportives; médiation; réseautage; etc.) afin de promouvoir un travail d'intégration, de socialisation, de prévention, d'acquisition et de mise en valeur des compétences de tous.*
2. *Les centres gèrent les locaux qui leur sont mis à disposition, par rapport à leurs besoins, aux besoins de leurs usagers et aux besoins du tissu social. Ils collaborent avec les instances concernées (communales et cantonales) à l'entretien et à l'amélioration des infrastructures.*
3. *Les centres assument des ouvertures régulières sous forme d'accueil libre. La fréquence et les spécificités de ces accueils sont définies au regard des besoins.*
4. *Les centres mettent en place un programme d'activités qui visent à:*
 - *favoriser des apprentissages sociaux.*
 - *développer des compétences et une dynamique d'intégration et de prévention auprès de leur public.*

- développer la créativité auprès de leurs usagers
 - renforcer l'offre culturelle en ville de Fribourg
5. *Afin d'éviter les replis identitaires, les centres travaillent sur les dynamiques de groupes. Ils favorisent les apprentissages sociaux et une ouverture aux autres auprès de leurs groupes d'usagers. Ils promeuvent et organisent des activités accessibles à tous en tenant compte des moyens financiers propres à chacun.*
 6. *Dans un souci d'intégration, les centres ciblent un public intergénérationnel. Les centres développent un travail adapté aux différentes catégories d'âges ciblées. En utilisant des moyens d'animation socioculturelle, les centres proposent un encadrement qui va de l'éducation à l'apprentissage et au renforcement de la participation sociale.*
 7. *Les centres sont proactifs dans la mise en place de collaborations avec le tissu associatif de la ville de Fribourg. Ils mettent à disposition des associations leurs savoir-faire et leurs infrastructures afin de renforcer les prestations culturelles, sociales et sportives offertes aux habitants.*
 8. *Les centres collaborent étroitement avec le tissu social fribourgeois. Ils sont en mesure de rediriger des demandes et des besoins de leurs usagers vers des services spécialisés et mettent leurs propres compétences au service de tous.*
 9. *Les centres mettent leurs connaissances du terrain et leurs compétences d'analyses et de conceptualisation à disposition des instances politiques et sociales. Ils utilisent leurs savoirs pour évaluer et adapter leur travail.*
 10. *Les centres collaborent avec les écoles sociales et les institutions du degré secondaire 2 pour former les futurs professionnels. Ils œuvrent à la réalisation de l'intégration entre la formation pratique et la formation académique.*
 11. *Les centres collaborent avec des instances communales, cantonales et fédérales pour inscrire leurs actions en cohérence avec une politique de l'animation socioculturelle plus globale.*

Objectifs spécifiques pour les trois ans à venir

1. *Les centres vont travailler à leur médiatisation et à leur visibilité. Afin de mieux informer le public sur les activités des centres et en optimiser l'accessibilité, un effort sera mis, durant ces trois ans, sur le renforcement de la visibilité de l'animation socioculturelle dans la Ville.*
2. *Les centres vont travailler à une diversification de leurs ressources financières afin de développer leurs actions.*
3. *Les centres vont intensifier leur travail en réseau avec les structures existantes afin de créer des liens.*

Afin de pérenniser le partenariat entre la Ville de Fribourg et REPER, acteur reconnu dans les domaines de la promotion de la santé et de la prévention au niveau cantonal, le Conseil communal a signé le 5 novembre 2013 une nouvelle convention 2014-2016. Il s'est basé sur le rapport d'évaluation 2011-2013 des trois Centres d'Animation Socioculturelle de la Ville de Fribourg établi par REPER (à disposition au secrétariat du Conseil général), sur les commentaires du Service culturel sur ledit rapport et sur les objectifs pour 2014-2016."